

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES PATIENTS ATTEINTS D'HEPATITE VIRALE C
PARTICIPANT AU PLAN NATIONAL D'ELIMINATION DE L'HEPATITE VIRALE C
PNE-VHC 2016-2023

Cher patient,

Vous êtes atteints d'hépatite virale C chronique, pour **être éligible** au traitement dans le cadre du Plan National d'Élimination de l'Hépatite Virale C et selon le consensus national, vous devez répondre aux **conditions suivantes** :

1-Etre de **nationalité tunisienne** ou **conjoint de tunisien**



2-Avoir un **dossier complet** (tel que prescrit par votre médecin traitant)



Les bilans de ce dossier sont à votre charge et obéissent à son régime social.

3-Avoir **signé le Formulaire du consentement éclairé** fourni par votre médecin traitant.



Après inclusion dans le plan national d'élimination de l'hépatite Virale C, à chaque visite chez : le **médecin traitant**, le **médecin référent**, le **pharmacien référent**, le **laboratoire référent** ;

⇒ **Vous devez toujours être muni de :**

1- Votre « **carte patient** » :



2- Votre **passport** ou **carte d'identité nationale**



3- Votre **ordonnance** (si vous allez à la pharmacie) :



Les services gratuits dans le cadre du PNE-VHC

- Toute inscription à l'hôpital où se trouve le médecin référent, le pharmacien référent et le laboratoire référent est gratuite
- Tout dosage de la charge virale de suivi est gratuit
- Le traitement est gratuit dans le cadre du plan

Les services soumis au régime sociale auquel vous appartenez

- Toute inscription chez le médecin traitant dans le secteur public
- Toute consultation de suivi ou exploration ou hospitalisation pour tout motif ou autre type de prélèvement en dehors du dosage de la charge virale